

Le Plan Communal de Sauvegarde

Edito

A l'instar de nombreuses communes de France, Aix-sur-Vienne n'est pas à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide.

Dans cette perspective, la Collectivité doit être en mesure de faire face à un certain nombre de risques majeurs, qu'ils soient naturels (inondations, tempêtes, pandémies...) ou technologiques (rupture de barrage, risque nucléaire, accident de transport de matières dangereuses...), pour à la fois préserver l'intégrité et la sécurité de son territoire mais aussi et surtout la survie des populations.

Aussi, dans l'éventualité de la survenue d'un tel événement, certes rarissime mais potentiellement dan-

gereux, la commune dispose, entre autres, d'outils et de moyens adaptés, d'abord préventifs (le Document d'Information Communal sur Les Risques Majeurs : DICRIM), puis opérationnels (le Plan Communal de Sauvegarde : PCS, la Cellule de Crise Communale : CCC...) conçus et mis en œuvre par les élus et les agents de la Collectivité.

Avoir conscience de ces risques, connaître leurs conséquences sur notre population, notre territoire et son environnement, de manière à informer et prendre les mesures les plus pertinentes et adaptées, tel est le contenu du dossier central du présent Bulletin Municipal.

Patrice POT
Adjoint au Maire en charge de la Sécurité et l'Accessibilité

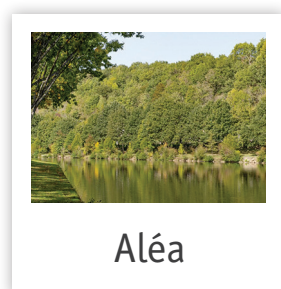
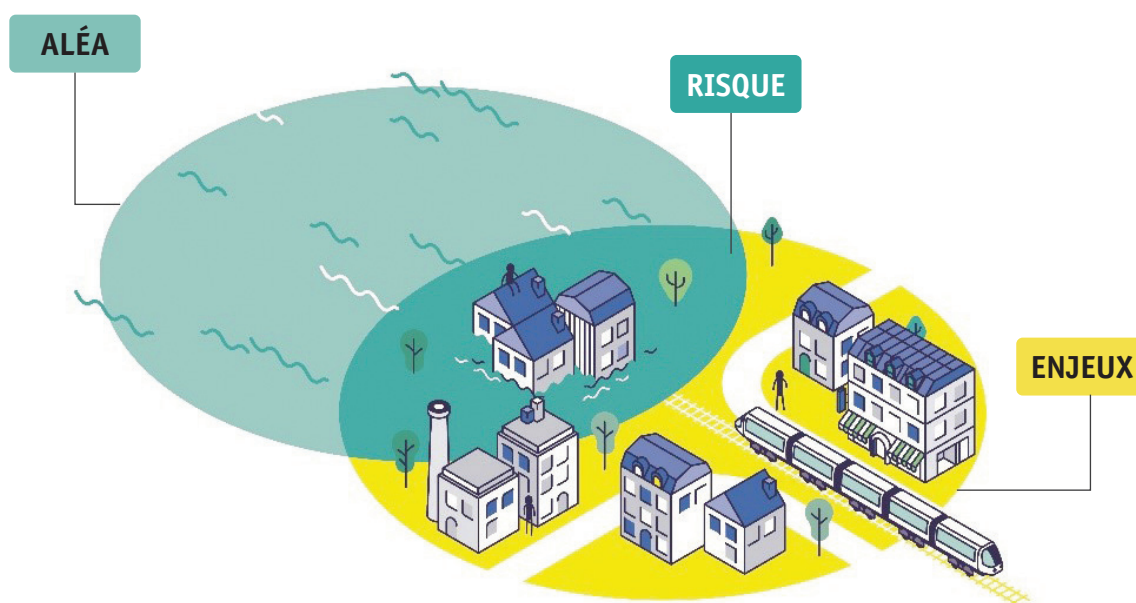
Qu'est-ce qu'un risque « majeur » ?

LE RISQUE EST LA CONFRONTATION D'UN ALÉA AVEC UN (OU PLUSIEURS) ENJEU(X).

L'ALÉA est la manifestation d'un phénomène naturel ou généré par l'homme de fréquence et d'intensité données. Un **ENJEU** correspond à un ensemble de personnes et de biens susceptibles d'être affectés par ce même phénomène.

Un aléa peut être par exemple une inondation.

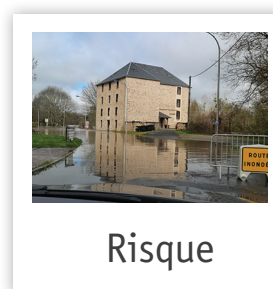
Cette inondation ne devient un **RISQUE** que lorsque des enjeux - par exemple des personnes et habitations - se trouvent dans la zone inondable.



+



=



Et lorsqu'un aléa met en danger un grand nombre de personnes et occasionne des dégâts importants (forts enjeux), on parle de **RISQUE MAJEUR**. Inondation, tempête, accident de transport de matières dangereuses, rupture de barrage, accident nucléaire... sont heureusement peu fréquents et il est à souhaiter que, pour certains, nous n'y soyons jamais confrontés. Néanmoins, cette faible fréquence a aussi pour conséquence un manque de préparation de nos sociétés.

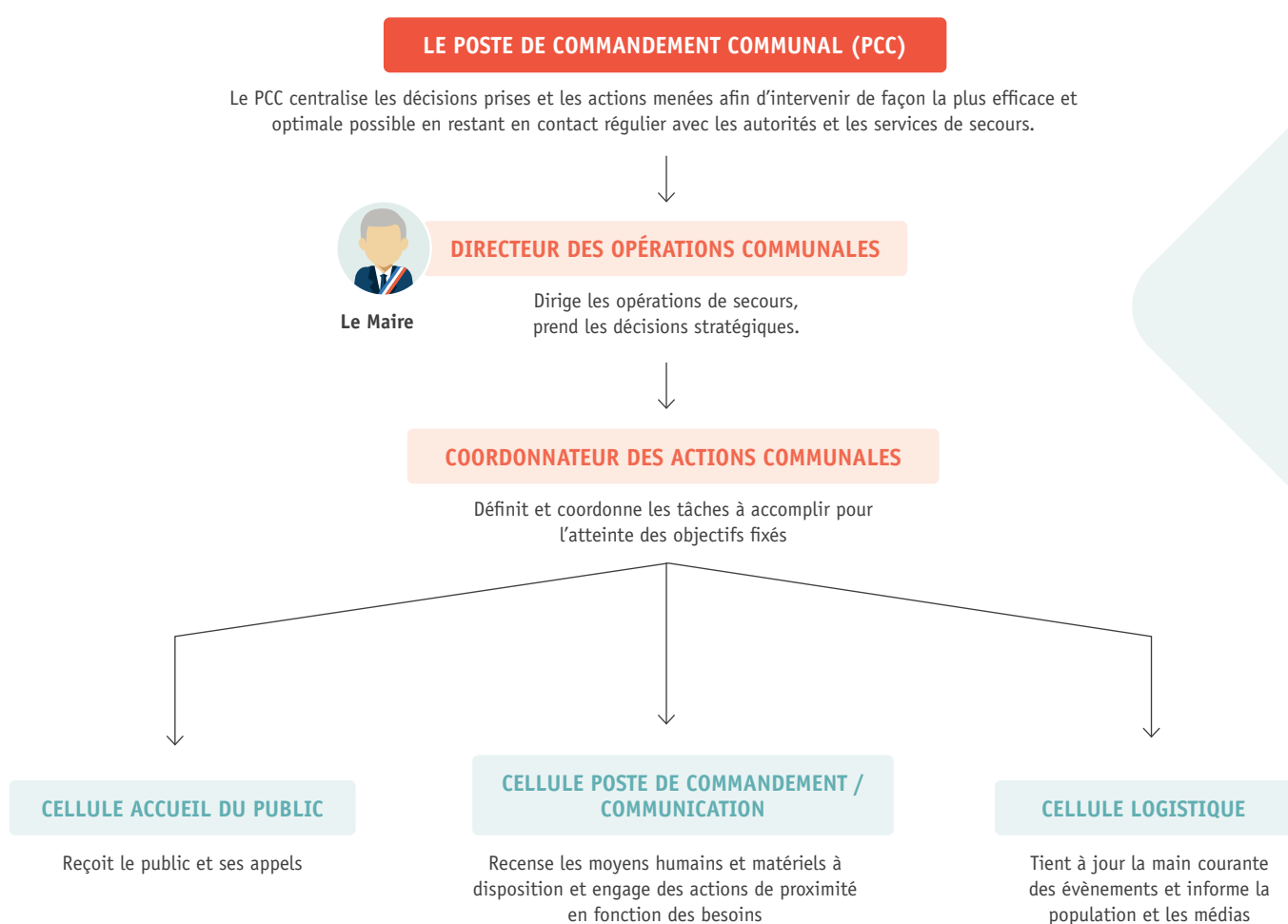
Si demain nous apprenions la rupture du barrage de Vassivière, est-ce que chacun d'entre nous a une réelle idée des impacts que pourrait engendrer cette catastrophe ? Et comment réagirions-nous ?

Votre commune se prépare

FACE À UN RISQUE MAJEUR, LE MAIRE A POUR DEVOIR D'ACTIVER **LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**.

Il s'agit d'un dispositif dans lequel est décrite l'organisation retenue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus sur le territoire. À l'aide d'une « boîte à outils » à déployer en fonction

de la situation et de son évolution, la Commune est à même de rapidement communiquer les alertes, relayer les consignes des autorités, sécuriser des routes sinistrées, ou encore héberger et fournir des vivres à des populations évacuées.



Le DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), un document destiné à présenter les risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune, ainsi que les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place. Il est disponible sur le site internet (Infos pratiques > Prévention Sécurité Accessibilité) et sur demande auprès de la Mairie.



Georisques.gov.fr

Ce site internet vous permettra de récupérer toutes sortes d'informations sur les risques majeurs. De plus, en y indiquant votre adresse, vous pourrez y connaître les différents risques identifiés, télécharger le DICRIM de la commune ou encore récupérer des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Quels sont les risques majeurs à Aix-sur-Vienne ?

LES RISQUES NATURELS

LES VIGILANCES MÉTÉO

Météo France diffuse au minimum 2 fois par jour une carte de vigilance, informant les autorités et le public de dangers météorologiques pouvant survenir dans les 24h, parmi lesquels les fortes précipitations, les vents violents, les orages, la neige-verglas, la canicule et le grand froid.

4 couleurs précisent le niveau de vigilance :

-  **NIVEAU 4 ROUGE** > **Vigilance absolue**
-  **NIVEAU 3 ORANGE** > **Être très vigilant**
-  **NIVEAU 2 JAUNE** > **Être attentif**
-  **NIVEAU 1 VERT** > **Pas de danger particulier**



INONDATION

Une inondation est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau.

Aix-sur-Vienne est menacée par des inondations aux abords de la Vienne, de l'Aurence et de l'Aixette.

CONSIGNES

- **Coupez** si possible gaz, électricité et chauffage.
- **Sécurisez véhicules, denrées alimentaires et produits toxiques** pour ne pas qu'ils soient dégradés et n'engendrent pas de la pollution.
- **Ne prenez pas votre voiture**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture.

NOTE : Vous pouvez aussi consulter le site d'information sur les risques de crue des principaux cours d'eau en France : Vigicrues.gouv.fr



TEMPÊTE | VENT VIOLENT

En météorologie, on parle de tempête ou vent violent quand une dépression atmosphérique génère des rafales supérieures à 90 km/h.

La Haute-Vienne est essentiellement exposée au risque de tempête d'hiver en raison de sa relative proximité du littoral atlantique et de son relief exposé aux vents dominants d'Ouest.

CONSIGNES

- **Sécurisez** les objets susceptibles d'être emportés.
- **Limitez** vos déplacements. Si un déplacement est nécessaire, signalez votre départ et votre destination à des proches et prévoyez un kit d'urgence (nourriture, eau, couverture...).
- **N'intervenez pas** sur les toitures.



Vous habitez ou vous stationnez votre véhicule dans une zone susceptible d'être inondée ?

Afin de faciliter le travail de nos services dans la délivrance de consignes, nous vous invitons dès à présent à communiquer vos coordonnées (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) en mairie au 05 55 70 77 38 ou en remplissant le formulaire sur notre site internet (menu Infos pratiques, rubrique Prévention Sécurité Accessibilité). Nous garantissons que les données communiquées ne seront utilisées qu'à des fins d'alerte en cas de risque majeur. Vous pouvez à tout moment demander l'accès aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant la mairie d'Aix-sur-Vienne.



RISQUE SANITAIRE

Un risque sanitaire met en jeu la santé publique. On peut citer en exemple les épidémies saisonnières de grippe ou encore la pandémie de COVID-19 de 2020. Également, la présence du moustique-tigre dans la Commune peut engendrer un risque sanitaire, l'insecte étant vecteur de maladies tels que la dengue, le zika ou le chikungunya.

CONSIGNES

- **Lavez-vous les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique.
- **Couvrez-vous la bouche et le nez** lors d'éternuements et de toux.
- **Portez un masque chirurgical** lorsque vous êtes malade ou en présence de personnes malades.



NEIGE / VERGLAS

Les chutes de neige représentent un risque majeur quand leur abondance empêche la circulation et que des personnes sont susceptibles de se retrouver bloquées et/ou isolées dans leur véhicule ou dans leur habitation, sans le nécessaire à leur survie (eau, nourriture, chauffage...)

CONSIGNES

- **Protégez-vous et protégez les autres** des chutes en dégageant la neige sur votre trottoir.
- **Limitez** vos déplacements. Si un déplacement est nécessaire, signalez votre départ et votre destination à des proches et prévoyez un kit d'urgence (nourriture, eau, couverture...).

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage le plus souvent installé en travers du lit d'un cours d'eau et dont le but est de retenir l'eau. Pour notre commune, trois grands barrages constituent un risque majeur en cas de rupture : les barrages de Vassivière, Saint-Marc et Lavaud Gelade. La rupture de barrage est le plus souvent liée à une évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage. La probabilité de ruptures brusques et inopinées est considérée comme très faible voire nulle.

CONSIGNES

- **Coupez** si possible gaz, électricité et chauffage.
- **Récupérez ou constituez en vitesse un kit d'urgence 72h** avec les objets et articles essentiels.
- **Évacuez** et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches.



RISQUE NUCLÉAIRE

Bien que la centrale nucléaire de Civaux soit située dans le département de la Vienne, sa proximité avec le Nord-Ouest de la Haute-Vienne mérite qu'elle soit prise en compte dans les documents de prévention des risques majeurs. En cas d'accident, des nuages radioactifs pourraient en effet survoler la zone du Nord du département voire son ensemble.

CONSIGNES

- **Confinez-vous** si possible dans un bâtiment.
- En fonction de la situation, le plan d'urgence des autorités prévoit la **distribution de comprimés d'iode stable**. L'ingestion d'iode stable constitue en effet la mesure de prévention la plus efficace. La commune a ainsi prévu une organisation visant à assurer la distribution de ces comprimés à la population concernée.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de Transport de Matières Dangereuses se caractérise par un accident de transport comportant des matières dangereuses de type inflammable, toxique, explosif, radioactif, corrosif... De par la présence de la RN21 et de la voie ferrée « Limoges-Angoulême », notre commune est exposée à ce risque.

CONSIGNES

- Si vous êtes témoins, **donnez l'alerte aux secours** (18 ou 112) en leur indiquant si possible les panneaux et pictogrammes apposés sur l'engin.
- **Quittez rapidement la zone et confinez-vous** dans un bâtiment.

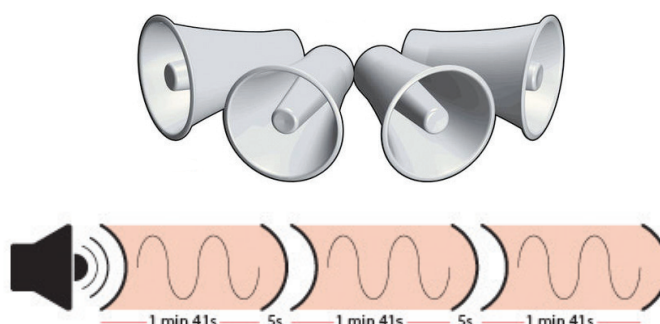
Comment suis-je alerté d'un risque majeur ?

L'ALERTE EST LA DIFFUSION D'UN SIGNAL OU D'UN MESSAGE SONORE, DESTINÉ À PRÉVENIR LA POPULATION DE L'IMMINENCE D'UNE CATASTROPHE. EN CAS D'ALERTE, VOUS DEVEZ RÉAGIR VITE ET BIEN. IL EST DONC IMPORTANT DE PRENDRE CONNAISSANCE DÈS À PRÉSENT DES SYSTÈMES D'ALERTES POSSIBLES ET DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ À APPLIQUER POUR NE PAS VOUS METTRE EN DANGER, VOUS ET VOS PROCHES.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Le signal national d'alerte est émis par une sirène depuis la mairie.

Vous l'entendez lors du test réalisé chaque 1^{er} mercredi du mois où le signal ne sonne qu'une seule fois durant **1 minute et 41 secondes**. En cas de véritable alerte, le signal retentira à **3 reprises avec un intervalle de 5 secondes** entre chaque cycle.



QUE FAIRE SI VOUS L'ENTENDEZ ?

À défaut d'information sur la raison de l'alerte, rejoignez immédiatement un bâtiment puis renseignez-vous auprès d'un des médias suivants :



France Bleu Limousin
FM 103.5



France 3
Nouvelle Aquitaine



prefet87



@Prefet87



L'APPLICATION FR-ALERT

Déployé par l'État en 2022, le dispositif FR-ALERT envoie des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger.

Pas besoin de télécharger une application ou de s'inscrire sur une liste, FR-ALERT informe toute personne présente dans la zone d'alerte grâce aux réseaux de télécommunication, et est compatible avec la quasi-totalité des téléphones portables.



EN COMPLÉMENT

La commune d'Aixe-sur-Vienne met également à disposition ses différents canaux d'alerte pour prévenir et informer sa population. Outre le site internet et la page Facebook, vous pourrez ainsi retrouver les alertes sur les deux panneaux d'affichage lumineux installés sur la commune. Enfin, un véhicule équipé de haut-parleurs est susceptible de communiquer des consignes directement auprès de la population.

Comment se préparer ?

CHAQUE FOYER DOIT ÊTRE EN MESURE DE POUVOIR SUBVENIR A MINIMA À SES BESOINS, QUE CE SOIT LORS D'UNE ÉVACUATION, D'UNE MISE À L'ABRI OU LORSQUE LE GAZ, L'ÉLECTRICITÉ OU L'EAU COURANTE VIENNENT À MANQUER ET NE PEUVENT ÊTRE RÉTABLIS DANS L'IMMÉDIAT.

CONSTITUER UN KIT D'URGENCE



En cas de crise, dois-je venir récupérer mes enfants à l'école ? **NON**



ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques.

Malgré l'inquiétude légitime que tout parent peut ressentir dans cette situation, vous devez résister à la tentation de venir spontanément chercher vos enfants à l'école.

- Tout d'abord, en vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours en encombrant les routes.

- Ensuite, soyez assuré que vos enfants seront pris en charge et mis en sécurité par les équipes pédagogiques qui connaissent les consignes.

- Chaque école dispose en effet d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), un dispositif qui définit l'organisation interne à l'établissement en cas d'accident majeur. Tempête, inondation, nuage toxique, accident nucléaire, intrusion... sont prévus dans ce document mis à jour à minima chaque année et testé régulièrement via des exercices.

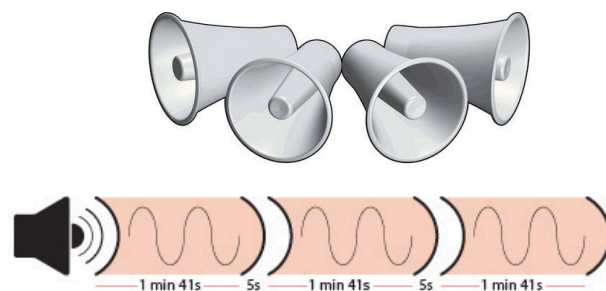
RISQUES MAJEURS

fiche réflexe

À DÉCOUPER ET
CONSERVER !

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

C'est le signal que vous pouvez entendre le 1^{er} mercredi du mois à midi. **Diffusé à un autre moment et composé de trois cycles**, contre un seul cycle le 1^{er} mercredi du mois, ce signal indique qu'il faut vite **se mettre à l'abri dans un local clos et écouter France Bleu Limousin (103.5 FM)** où des messages vont préciser la nature du risque, les consignes de sécurité et l'évolution de la situation.



Confinez-vous !



Écoutez France Bleu Limousin 103.5 FM et suivez les consignes de sécurité.



N'encombrez pas les réseaux téléphoniques.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

RISQUES INONDATION & RUPTURE DE BARRAGE



Coupez le gaz, l'électricité et le chauffage.



Mettez-vous à l'abri, obturez les ouvertures. Évacuez les lieux sur ordre des autorités.



Montez dans les étages par les escaliers.

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Ne fumez pas.



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment si possible.



Fermez les fenêtres et volets. Calfeutrez les ouvertures.

RISQUE NUCLÉAIRE



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment si possible.



Fermez les fenêtres et volets. Calfeutrez les ouvertures.



Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules.

SAMU
15

Urgence médicale

POLICE SECOURS
17

Signaler un accident

POMPIERS
18

Situation de péril, accident

URGENCE SMS
114

Accessible par application ou SMS

EUROPE
112

Toutes urgences en Union Européenne

MAIRIE

05 55 70 77 00
06 73 67 23 51 (hors périodes d'ouverture)

MÉTÉO DÉPARTEMENTALE (GRATUIT)

05 67 22 95 00

VIGICRUES

0825 15 02 85